



Rétractation suite signature promesse vente voiture

Par Joel34

Bonjour,

Suite annonce sur le bon coin dans le cadre de la vente d'un véhicule (6000?), j'ai rencontré le vendeur pour voir la voiture et effectué une réservation en versant en acompte de 500? en espèces et en signant une promesse de vente au domicile de la personne (les coordonnées de chacun, le montant, les modes de paiement sont indiqués sur la promesse). Documents signés en décembre pour vente définitive en février avant départ en Métropole (solde versé par virement). La personne devait me tenir au courant des événements jusqu'à la vente définitive. Après avoir effectué le contrôle technique, le vendeur m'annonce que le CT est ok mais que la courroie distribution n'a finalement pas été changée car on peut encore rouler avec pendant quelques km. Je lui explique que ce n'était pas convenu ainsi et que je dois récupérer le véhicule sans aucun frais à faire dessus et que tous les éléments à changer doivent l'être. Je lui demande une copie du contrôle technique que j'attends toujours. Suite aux dernières intempéries cycloniques, je décide de prendre des nouvelles du véhicule et savoir s'il n'y a pas eu de dégâts. Le vendeur s'énerve et m'annonce au téléphone que le véhicule est vendu! Je tombe de haut et souhaite annuler la vente. La personne a osé me menacer de mort au téléphone en plus quand je lui ai dit que c'était malhonnête. Je pense que je me suis fait arnaquer. J'ai pensé aller déposer plainte pour vol à la gendarmerie. Mais comment puis-je faire autrement pour récupérer mon acompte de 500?? Je n'ai plus l'annonce mais j'ai trace via messagerie portable de tous nos échanges. Merci par avance.

Par NorbertBoutBoul

BONJOUR marque de politesse

ous avez été très naïf en signant une promesse d'achat à 3 mois et en versant un acompte en liquide. Sans Contrôle technique récent ni révision.

Vous pouvez sans doute essayer d'intenter une action pour récupérer vos 500 euros, mais à quel prix ?